

DÉLIBÉRATION N° 40 DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 juin 2018

SOUS-PREFECTURE DE PALAIS

Objet : Approbation du Compte Administratif 2017

ESSONNE

25 JUIN 2018

Rapporteur : M. SAINT-PIERRE

ARRIVÉE

Nombre de conseillers Municipaux en exercice	33
Présents	21
Votants	27

Date de la Commission « Ressources » : 11/06/2018

Pièce jointe : Compte Administratif 2017

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le 14 juin 2018, se sont réunis en Salle du Conseil Municipal Xavier PIDOUX DE LA MADUERE sise au 64 Grande Rue à Juvisy-sur-Orge de leur séance le jeudi 21 juin 2018 sous la présidence de Monsieur Perrimond, Maire (séance ouverte à 20 h 40).

Présents : Mme POMMEREAU, M. SAINT-PIERRE, Mme FALGUIERES, M. GODRON, M. NASSE, Mme MOUREY, M. RIONDET, Mme BAUSTIER-COSTA, M. MOREAU, Mme CATULESCO, Mme ROZENBERG, Mme GUIBLIN, Mme BOURG, M. GOMEZ, M. MONTEIRO, M. DEZETTER, M. JADOT, M. REDA, Mme CLERC, M. CHAUFOUR, M. SALVI.

Absents représentés : Mme HURIEZ représentée par M. PERRIMOND, Mme ERFAN représentée par Mme ROZENBERG, M. DELANNOY représenté par M. SAINT-PIERRE, Mme GUINOT-MICHELET représentée par M. REDA, M. LEFFRAY représenté par Mme CATULESCO, Mme MORO-CHARKI représentée par Mme CLERC.

Absents non représentés : M. PERRIMOND, M. PERROT, M. CARBRIAND, Mme MOUTTE, M. GUERRAND, Mme BENAILL.

- Secrétaire de séance : - Robin REDA -

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2311.5,

VU le compte de gestion 2017 de la Commune établi par Monsieur le Receveur-Percepteur de Savigny-sur-Orge, approuvé ce jour,

VU l'avis de la Commission n° 1 « Ressources » qui s'est réunie le 11 juin 2018,

Après avoir exposé les grandes lignes du Compte Administratif 2017, à savoir :

- une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de 3,10 %,
- une augmentation des dépenses de la masse salariale de 4,45 %,
- une hausse des recettes réelles de fonctionnement de 3,15 %,
- une contribution au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales, sur la base du droit commun, pour un montant de 168 251 €
- une limitation de la baisse de la DGF, grâce à l'éligibilité de la commune à la dotation nationale de péréquation pour 136 377 €, et à la légère augmentation de la DSU,
- le remboursement des annuités en capital d'emprunts pour un montant global de 1 578 305,53€
- la réalisation de dépenses d'équipements pour un montant de 2 310 715,05 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Saint-Pierre,

Monsieur Michel Perrimond, Maire et ordonnateur de l'exercice budgétaire 2017 se retire et la Présidence de l'Assemblée est assurée par Madame Pommereau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (26 POUR, 1 ABSTENTION : P. SALVI),

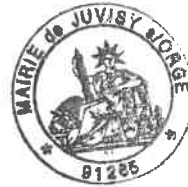
APPROUVE le Compte Administratif de l'année 2017.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Juvisy-sur-Orge, le : 22 juin 2018

Publiée le : **26 JUIN 2018**



Le Maire,

Michel PERRIMOND

SOUS-PREFECTURE DE PALAIS
ESSONNE

25 JUN 2018

ARRIVÉE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou publication.